Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 022-212203442-20261119-2026_42-DE

République Française

Département des
Côtes d'Armor

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal De la Commune de TREBRIVAN

Date de convocation : 10/11/2026 Nombre de membres en exercice : 15 présents : 12 votants : 12 pour : 12 contre : 0 abstention : 0	L'an deux mille vingt-six, le 19 novembre à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur EVEN Fabrice, Maire. **Etaient présents** : Even, Drillien, Breton, Gillet, Tritta, Fontalirant, Philippot, Thoraval, Quiltu, Bacquer, Verdon, Gestin **Absents** : Tougard (excusée), Jégou (excusé), Henry (excusé) **Secrétaire de séance** : Thoraval

Objet de la délibération

2026-42

Recensement de la population : désignation de l'agent recenseur

Le Maire fait savoir à l'assemblée, que dans le cadre de la réalisation du recensement de la population, qui aura lieu du 21 janvier 2027 au 20 février 2027, il y a lieu de désigner un agent recenseur, qui sera chargé de la collecte des données auprès des habitants.

Il propose la candidature de Madame TRITTA Marie-Claude, domiciliée 7 Loconan à TREBRIVAN.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- désigne Madame TRITTA Marie-Claude en tant qu'agent recensement sur la période du recensement de la population en 2027.

Le Maire,
Fabrice EVEN